



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

APPEL A PROJET REGIONAL 2022/2023

relatif à la mise en œuvre à la Martinique du contrat d'engagement pour les jeunes en rupture

CEJ-JR

---oOo---

I.- Présentation et public cible

Dans la continuité du plan #1Jeune,1 Solution lancé le 23 juillet 2020 dont l'objectif était « de ne laisser aucun jeune sur le bord de la route et de trouver une solution adaptée à chaque jeune », le Gouvernement a souhaité renforcer le cadre du droit à l'accompagnement des jeunes en difficulté et confrontés à un risque d'exclusion professionnelle en instaurant le contrat d'engagement jeune (CEJ) mis en place le 1^{er} mars 2022. Inscrit à l'article L. 5131-6 du code du travail, dans sa rédaction issue de la loi n° 2021-1900 du 30/12/2021 de finances pour 2022, le CEJ s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, jusqu'à 29 ans révolus lorsque la qualité de travailleur handicapé leur a été reconnue, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation (NEET).

Conformément à la circulaire interministérielle n° DGEFP/MAJE/DIPLP/DIHAL/2022/117 du 22 avril 2022, l'objet du présent appel à projet est donc de proposer, en articulation avec la mission locale avec laquelle le CEJ sera conjointement mis en œuvre, un apport et une coordination des actions et réponses avec le service public de l'emploi permettant la prise en charge globale de ces jeunes en rupture, afin de les accompagner vers l'insertion dans l'emploi durable en prenant en compte leurs difficultés spécifiques (hébergement/logement, mobilité...).

Pour les jeunes les plus en rupture, notamment ceux qui sont sans abri, qui ne font plus l'objet d'une prise en charge administrative au titre de l'aide sociale à l'enfance, qui font l'objet d'une prise en charge judiciaire, qui ont recouvré leur liberté après une incarcération, qui sont en souffrance psychique, qui présentent des troubles du comportement ou qui sont sous l'emprise d'une addiction, il s'agit de consolider leur accompagnement à travers la démarche de « l'aller-vers vers » et par des parcours spécifiques. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des recommandations issues

des travaux conduits par le haut-commissaire aux compétences et la délégation interministérielle à la prévention et lutte contre la pauvreté, ainsi que des bonnes pratiques repérées dans le cadre des appels à projets 100 % inclusion et mobilisation des jeunes dits invisibles du plan d'investissement dans les compétences.

L'article R. 5131-6 du code du travail dispose que l'accompagnement ne peut excéder une durée de 12 mois, sauf à titre exceptionnel et au regard des besoins du jeune, la durée du contrat peut être prolongée jusqu'à 18 mois maximum.

Les projets peuvent être soutenus pour deux ans. Une prise en charge à 100 % des dépenses éligibles est prévue.

Sur l'ensemble du territoire national, le financement du volet « jeunes en rupture » du CEJ est évalué à plus de 100 millions d'euros avec l'ambition d'accompagner entre 20 000 et 30 000 jeunes.

Sur le territoire de la Martinique, ce sont **926 405 euros** d'autorisations d'engagements qui sont disponibles pour l'année 2022, répartis ainsi qu'il suit :

- 732 000 euros au titre de l'accompagnement professionnel ;
- 121 503 euros pour l'accès et le maintien dans le logement ;
- 72 902 euros pour la mobilité.

La préfecture de la Martinique et la DEETS, responsables du déploiement de l'appel à projet CEJ-Jeunes en rupture, demandent aux associations d'insertion et de lutte contre la pauvreté, susceptibles de répondre à cet appel à projet, de se rapprocher des missions locales de la Martinique (MILCEM , MILSUD, MILNORD), lesquelles peuvent faire partie d'un consortium ou être en partenariat sur les projets en raison de leur expertise sur l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

II.- Modalités pratiques

Pour répondre à cet appel à projet, vous devez :

- soit remplir le dossier en ligne sur la plateforme démarches simplifiées ;
- soit adresser votre candidature à la DEETS par courriel 972.CEJ@deets.gouv.fr

A toutes fins utiles, il vous est déjà possible :

- de consulter le cahier des charges ;
- d'accéder au formulaire de candidature ;
- d'accéder au tableau d'annexe financière ;

- d'accéder à la lettre de mandat pour les consortiums.

III.- Calendrier prévisionnel

Ouverture de l'appel à projets CEJ - volet jeunes en rupture : avril 2022

Clôture du dépôt des candidatures : 1^{er} juillet 2022

Réunion du comité régional de sélection des candidats : septembre 2022

Publication des résultats : septembre 2022

Signature des conventions et démarrage des projets : octobre 2022